

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 18 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

**MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :**

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Jacques ROS, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, Adel BOUSSETTA, Frédéric MOSER, Jean-Claude DUFOUR, Bernard GRANDJEAN, Bernard JAVAZZO

**ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Patrice LANGIN a donné pouvoir à Roger MAJDALANI  
Sandrine COMTE a donné pouvoir à Jocelyne CLAUZIER  
Marie-Noëlle DUFOUR a donné pouvoir à Nora BELATTAR  
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Maryse MICHAUD  
Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à Jacques ROS  
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Dominique LARGE  
Max SEBASTIEN a donné pouvoir à Wilfrid COUPE  
Myriam SIMON a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE  
Yann-Yves DU REPAIRE a donné pouvoir à Marysa DOMINGUEZ  
David CHIZAT a donné pouvoir à Frédéric MOSER

\*\*\*\*\*

**1) APPEL NOMINAL**

**2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur MOSER est désigné secrétaire de séance.

**3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2018**

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018.

**COMPTE RENDU AFFICHE DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 21 OCTOBRE 2018**

## ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

### ACTES DE GESTION

#### Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

##### Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### DIRECTION GENERALE DES SERVICES

#### 1- Désaffectation différée de la parcelle AL 340 et d'un cinquième de la parcelle AL 345 sise 67 rue Roger Salengro PIERRE-BENITE

##### Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**DECIDE** de la désaffectation différée de la parcelle cadastrée AL 340 et d'un cinquième de la parcelle AL 345, sise 67 Rue Salengro, sur lesquelles est édifié un immeuble à usage d'habitation appartenant à la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente sous conditions suspensives de désaffectation et déclassement relative à ce bien et tous les actes y afférent.

#### 2-Désaffectation différé d'une partie de la parcelle AL 157 sise 9 place Jean Jaurès PIERRE-BENITE

##### Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**DECIDE** de la désaffectation différée d'une partie de la parcelle cadastrée AL 157, sise 9 place Jean Jaurès sur laquelle est édifié un immeuble à usage d'habitation appartenant à la commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente sous conditions suspensives de désaffectation et déclassement relative à ce bien et tous les actes y afférent.

### **3- Cession d'une partie de la parcelle AK 23 sise 21 avenue de Haute Roche PIERRE-BENITE**

**Rapporteur : Jérôme MOROGE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**DECIDE** de vendre l'immeuble à usage d'habitation situé 21 avenue de Haute-Roche, bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de trois étages, et desservant 11 logements (4 T4 et 7 T3), 10 caves, 1 local vide-ordures, et 9 places de stationnement, au groupe Action Logement Alliade Habitat, sise 173 avenue Jean Jaurès - 69364 LYON CEDEX 07, pour un montant de 850 000 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

**DIT** que les recettes sont inscrites au budget 2018.

### **4- Convention entre l'Etat, Alliade Habitat et la commune Pierre-Bénite relative au raccordement de la sirène étatique du 21 avenue de Haute Roche au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**

**Rapporteur : Roger MAJDALANI**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre l'Etat, Alliade Habitat, et la Commune de Pierre-Bénite relative au raccordement de la sirène étatique du 21 Avenue de Haute-Roche au système d'alerte et d'information des populations.

### **5- Cession d'un immeuble et terrain parcelle AL 530 et AL 531 - 60 rue Roger Salengro Pierre-Bénite**

**Rapporteur : Jérôme MOROGE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**DECIDE** de vendre l'immeuble à usage d'habitation situé 60 rue Roger Salengro, bâtiment composé d'un rez de chaussée et d'un étage desservant 2 logements ainsi qu'un local commercial à la société civile immobilière, sise 19 rue du 8 mai 1945 – 69540 – IRIGNY à l'euro symbolique.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2019.

**6- Cession d'un immeuble parcelles AL 148 et AL 149 - 71/73 rue Roger Salengro Pierre-Bénite**

**Rapporteur : Jérôme MOROGE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**DECIDE** de vendre l'immeuble à usage d'habitation situé 71-73 rue Roger Salengro, bâtiment composé d'un rez de chaussée et de deux étages, desservant 5 logements (1 studio, 1 T2, 1 T3 et 2 T4), ainsi que 3 locaux commerciaux, au groupe Action Logement Alliade Habitat, sise 173 avenue Jean Jaurès - 69364 LYON CEDEX 07, pour un montant de 370 000 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2019.

**7- Convention constitutive de groupement conclue entre la ville et le CCAS pour la Rapport du délégué de la commune auprès de l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA**

**Rapporteur : Marguerite LENOBLE**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur l'exercice écoulé de la SEMCODA

**8- Convention de mise à disposition d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics entre la ville le CCAS et la Métropole de Lyon**

**Rapporteur : Maryse MICHAUD**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le principe de la mise à disposition par la Métropole de Lyon « d'une plateforme mutualisée de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics » à la commune et au CCAS.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la commune.

## POLE CULTURE

### 10- Signature de la convention pour le soutien à la lecture publique sur le territoire métropolitain entre la commune de Pierre-Bénite et la Métropole de Lyon

**Rapporteur : Marguerite LENOBLE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le soutien à la lecture publique sur le territoire métropolitain avec la métropole de Lyon, ainsi que tous les documents y afférent

### 10- Extension des horaires de la médiathèque –Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

**Rapporteur : Marysa DOMINGUEZ**

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention à la Direction régionale des affaires culturelles afin de financer les investissements en mobilier prévus dans le cadre de l'extension des horaires de la médiathèque.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention à la Direction régionale des affaires culturelles afin de financer les investissements informatiques RFID prévus dans le cadre de l'extension des horaires de la médiathèque.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à demander une subvention à la Direction régionale des affaires culturelles afin de financer les besoins humains prévus dans le cadre de l'extension des horaires de la médiathèque.

**DECIDE** la création, dans ce cadre, de deux postes à temps non complet à hauteur de 10h par semaine relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine, au grade d'adjoint du patrimoine.

**DIT** que les recettes et les crédits seront inscrits au budget 2019.

## POLE FAMILLES

### 11- Renouvellement de la convention entre la commune de Pierre-Bénite et le « groupe Babilou »

**Rapporteur : Nora BELATTAR**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et « le Groupe Babilou », valable du 1<sup>er</sup> août 2018 au 31 juillet 2019

**DIT** que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228 sous fonction 641

**12- Convention pour les dépenses scolaires intercommunales avec la ville de Saint Genis Laval (année scolaire 2018-2019)**

**Rapporteur : Roger MAJDALANI**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention à intervenir entre la Commune de Pierre-Bénite et la Commune de St-Genis-Laval.

**PRECISE** que la recette sera recouvrée au chapitre 74 compte 74741 fonction 20 du budget primitif 2018 et que la dépense sera inscrite au chapitre 65 compte 657341 fonction 20.

**13- Signature de la convention 2018-2019 entre la commune de Pierre-Bénite la communauté de communes de la vallée du Garon et la société Persée**

**Rapporteur : Dominique LARGE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite, la communauté de communes de la vallée du Garon, et la société Persée, valable pour l'année scolaire 2018-2019, et tout document afférent à cette convention

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la commune

**Le Maire lève la séance à 19 h 40**